

BREF APOSTOLIQUE

PIE X, PAPE

POUR EN PERPÉTUER LE SOUVENIR

Comme Nous n'avons rien de plus à coeur que de voir la piété des fidèles envers le sacrement de l'Amour divin prendre chaque jour un plus grand développement, Nous aimons à enrichir spécialement de grâces et de privilèges spirituels les oeuvres de piété qui poursuivent, et avec fruit, le but de promouvoir le culte de la très sainte Eucharistie.

Aussi, ayant reçu de Notre Vénérable Frère Thomas-Louis, évêque de Namur et président du comité permanent des congrès eucharistiques, une demande appuyée de prières instantes pour que Nous daignions, par un témoignage particulier de la bienveillance du Siège Apostolique, accorder quelques indulgences aux congrès, soit universels, soit particuliers, qui se célébreront dans l'univers entier, sous les auspices du comité permanent; — désirant, de notre côté, voir cette oeuvre prendre de jour en jour, avec l'aide de Dieu, de nouveaux accroissements, Nous avons, et de grand coeur, jugé bon d'accéder à cette demande.

En conséquence, nous confiant en la miséricorde du Dieu Tout-Puissant, et en l'autorité de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, là où se tiendront des congrès eucharistiques, soit universels, soit particuliers, durant l'un d'eux, se seront repentis et confessés de leurs fautes, auront reçu la sainte communion, et visiteront une église publique quelconque, y priant avec dévotion pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs, l'exaltation de Notre